



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Troisième réunion de coordination et de gestion

### Compte rendu analytique de la 34<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 juin 2015, à 15 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Mejía Vélez (Vice-Présidente) ..... (Colombie)

## Sommaire

Dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies  
pour le développement (session IV)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-09296X (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M<sup>me</sup> Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, préside la séance.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement (session IV)**

1. **La Présidente** rappelle que, dans sa résolution 2014/14, le Conseil a décidé d'organiser un dialogue transparent et ouvert à tous sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne les corrélations entre l'harmonisation des fonctions, les pratiques en matière de financement, les structures de gouvernance, les modalités d'organisation, les capacités et l'influence du système, ainsi que les formes de partenariat. Les résultats de ce dialogue contribueront à l'examen quadriennal complet auquel il sera procédé en 2016. Dans la mesure où la première phase du processus de dialogue engagé par le Conseil est à présent terminée, le moment est venu de faire le bilan des progrès accomplis et d'envisager l'avenir.

2. À ce jour, le dialogue compte à son actif trois sessions officielles, qui se sont déroulées lors des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances de la session en cours du Conseil, ainsi que quatre ateliers informels, une réunion d'information à l'intention de la société civile et un séminaire de haut niveau. Une abondante documentation de base a en outre été élaborée par des experts indépendants, par le Département des affaires économiques et sociales et par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Toutes ces réunions ont attiré de nombreux participants, ce qui a permis aux États Membres de mieux comprendre la situation actuelle des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et les incidences probables du programme de développement pour l'après-2015 sur les travaux de l'Organisation axés sur le développement.

3. La première phase du processus de dialogue a fait ressortir un certain nombre de questions stratégiques prioritaires. Premièrement, il est apparu qu'il était absolument essentiel de clarifier les nouvelles fonctions du système des Nations Unies pour le développement dans la période de l'après-2015 si l'on voulait s'assurer qu'elles correspondent aux cinq

autres domaines qui sont au centre du dialogue. Les discussions qui ont eu lieu au cours de cette première phase ont montré que l'on pouvait s'attendre à ce que les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement continuent d'apporter tout l'appui nécessaire, dans un large éventail de domaines, aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et aux pays touchés par une crise humanitaire ou un conflit, ainsi qu'une assistance normative et technique régulière aux pays à revenu intermédiaire. Le caractère universel du programme de développement pour l'après-2015 aura aussi des répercussions sur les fonctions de ces organismes dans les pays à revenu élevé. Il conviendrait de réaliser une étude pour analyser ces incidences, en particulier pour les travaux des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé. Le soutien apporté aux pays en développement pour les aider à relever les défis mondiaux en matière de développement devrait se voir accorder, dans l'après-2015, une importance accrue. Plusieurs fonctions nouvelles apparaissent dans le système des Nations Unies pour le développement – renforcement de l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, conclusion de partenariats pour le développement durable, multiplication des activités de sensibilisation prônant l'adoption de politiques intégrées, mise en valeur du rôle que jouent les innovations stratégiques et l'apprentissage dans le développement; elles témoignent d'une demande croissante des États Membres en ce sens, et sont aussi le reflet des exigences propres au programme de développement pour l'après-2015.

4. Deuxièmement, l'actuelle structure de financement des activités opérationnelles des Nations Unies est devenue à ce point déséquilibrée qu'elle ne favorise plus l'intensification du rôle normatif, mobilisateur et fédérateur du système des Nations Unies pour le développement qui est nécessaire pour l'après-2015. Il faut donc rechercher de façon plus systématique des formules novatrices capables d'accroître le volume et la prévisibilité des ressources de base destinées aux activités opérationnelles des Nations Unies, telles que la négociation d'engagements pris à titre volontaire et l'établissement d'un barème indicatif des contributions volontaires aux ressources de base. Il convient également d'améliorer la qualité des ressources complémentaires et de trouver des moyens plus innovants de financer le système des Nations Unies pour le développement.

5. Troisièmement, l'efficacité de la gouvernance, à l'échelle du système, des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doit être améliorée, ce qui suppose notamment de conférer une place plus grande à la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Priorité devra être donnée, dans la deuxième phase du dialogue, à une plus grande équité, à une meilleure représentation et à une efficacité accrue de la participation des États Membres et des partenaires non étatiques à la gouvernance, ainsi qu'aux moyens et aux méthodes de travail des organes directeurs au sein du système des Nations Unies pour le développement.

6. Quatrièmement, les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement devraient faire appel pour l'après-2015 à des formules prévoyant une représentation différenciée des pays de programme, de manière à répondre efficacement à leurs besoins en fonction de leur niveau de développement. Ils devront en outre, compte tenu du caractère global du programme de développement pour l'après-2015, renforcer considérablement la planification axée sur les résultats à l'échelle du système des Nations Unies.

7. Cinquièmement, l'évaluation des résultats obtenus au niveau des institutions et de l'ensemble du système dans les pays de programme exigerait, dans un souci de rentabilité, la mise en place d'un système de gestion fondée sur les résultats qui soit plus cohérent pour l'ensemble des entités. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement devraient aussi pouvoir s'appuyer sur des personnels bien formés et convenablement équipés, ouverts à la mobilité et animés par l'envie d'assurer l'unité d'action des Nations Unies. Il lui faudra également, dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015, exploiter pleinement les capacités, les institutions et les dispositifs nationaux, notamment pour ce qui concerne la passation des marchés, la gestion financière, le suivi, l'établissement de rapports et les activités d'évaluation.

8. Sixièmement, pour mener à bien le programme de développement pour l'après-2015, il conviendra de consolider les partenariats entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les organisations internationales et autres acteurs concernés. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement sont bien placés pour être la cheville

ouvrière de ces partenariats multipartites. Aussi est-il important de déterminer quels types d'arrangements interinstitutionnels, mécanismes de contrôle intergouvernementaux et autres mesures structurelles sont nécessaires pour faire en sorte que les partenariats de ce genre fonctionnent de manière efficace et transparente.

9. Il va sans dire que les discussions qui seront consacrées à ces six volets stratégiques prioritaires lors de la deuxième phase du processus de dialogue engagé par le Conseil devront être éclairées par un certain nombre d'analyses de grande qualité. À mesure que le dialogue progressera, il faudra en outre veiller à le porter à un niveau politique plus élevé, en s'appuyant pour ce faire sur les résultats issus du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 qui aura lieu en septembre 2015. Les résultats de ce sommet devront insuffler un nouvel élan politique au processus de renforcement du système des Nations Unies pour le développement. Il conviendrait de surcroît, au cours de cette deuxième phase, d'obtenir le soutien d'un groupe de stratèges et experts de haut niveau qui puissent aider les États Membres à concrétiser, analyser et hiérarchiser les différents choix possibles pour la poursuite de ce processus.

10. **M. Carrera Castro** (Guatemala) estime, s'agissant des six priorités que la Présidente vient d'indiquer, qu'il est absolument essentiel de faire clairement ressortir le caractère universel du programme de développement pour l'après-2015 et des activités de l'Organisation, ce qui pose un certain nombre de problèmes en ce qui concerne les fonctions du système des Nations Unies. Il serait utile de mener une étude sur le rôle des Nations Unies dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire.

11. L'une des fonctions stratégiquement importante des Nations Unies est de servir de cadre permettant de renforcer les capacités des institutions et des systèmes nationaux. Il faut trouver les moyens de faire en sorte que les Nations Unies puissent favoriser l'innovation et de mettre les systèmes nationaux en mesure de respecter leurs engagements et leurs objectifs. Un autre rôle stratégique dévolu à l'Organisation est d'aider les États à opérer les indispensables changements en termes de comportement social : le programme de développement pour l'après-2015 exige en effet une évolution des comportements de la part tant des consommateurs que des producteurs, et non pas

simplement une évolution des politiques des pouvoirs publics. L'ONU doit en outre être à la tête des efforts à engager pour prendre et coordonner des actions pour lesquelles elle jouit ici d'une crédibilité et d'une légitimité à nulles autres pareilles. Elle doit aussi s'ouvrir à divers partenaires, notamment la société civile et le secteur privé.

12. Enfin, la structure qu'il est envisagé de mettre en place se doit de donner aux organisations régionales un rôle plus grand pour tenir compte de l'importance qu'elles ont gagnée ces dernières années. Il faut que l'Organisation partage avec elles son rôle de chef de file, l'objectif étant que des tâches différentes soient assignées aux niveaux national, régional et international.

13. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) déclare que, dans la période de transition actuelle, une réflexion plus approfondie s'impose quant au fonctionnement réel du système des Nations Unies en matière de coopération au développement, réflexion qui doit notamment porter sur ses aspects positifs et négatifs, ainsi que sur les points à revoir dans l'optique de l'adoption du programme pour l'après-2015.

14. Dans la mesure où ce programme couvre des domaines divers et multiples de l'action des pouvoirs publics aux niveaux national, régional et international, il faut en finir avec le cloisonnement qui avait caractérisé les activités des Nations Unies et changer radicalement d'approche pour ce qui est de la coordination entre les acteurs du développement à l'échelle de l'Organisation, ce qui suppose aussi de passer en revue les modes de financement des activités menées en son sein.

15. Il conviendrait de simplifier l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, qui est très déroutant et fort complexe. L'examen revoie à un nombre excessivement élevé de résolutions et de mandats et finit presque, à force d'aller jusque dans les moindres détails, par être contre-productif. Il faut que les pays puissent repérer plus facilement les problèmes, de façon à favoriser le changement.

16. Un rééquilibrage de la gouvernance s'impose afin de faire en sorte que les pays développés, au même titre que les pays en développement, soient davantage à égalité pour fixer les orientations et lignes directrices relatives à la définition et à la mise en œuvre de la coopération internationale pour le développement au sein du système des Nations Unies dans son ensemble.

Certains organes comptent un trop grand nombre de représentants de l'hémisphère Nord. À l'époque où les liens entre donateur et bénéficiaires concernant l'aide publique au développement étaient plus clairement établis, cela avait un sens. Mais à présent, le développement est en train de prendre une dimension plus universelle qui ne suit plus nécessairement une approche Nord-Sud, de sorte que la structure de gouvernance devrait mieux représenter chacun des deux hémisphères.

17. Si certains pays du Nord font valoir que leur plus large représentation tient peut-être au fait qu'ils s'intéressent davantage que les pays du Sud aux questions qui touchent à la coopération pour le développement, ils disposent aussi de capacités et de connaissances plus importantes, en raison de la prépondérance des ressources autres que les ressources de base. Actuellement, les fonds sur lesquels repose la coopération au développement proviennent à 80 % de ressources affectées à des fins spécifiques, d'où une bilatéralisation du financement des activités menées au sein du système des Nations Unies et une fragmentation de la structure de gouvernance, ce qui a pour conséquence que les États Membres qui ne sont pas des donateurs ont plus de mal encore à suivre ce qui se passe, tandis que les pays donateurs restent maîtres, en grande partie, de l'utilisation qui est faite de leurs deniers.

18. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement ne concerne pas, pour l'instant, les 24 organismes des Nations Unies. Il est important que les acteurs présents sur le terrain dans différents pays puissent participer à l'opération d'alignement des postes liée à cet examen. Il a été demandé aux États Membres si l'approche « Unis dans l'action » leur paraissait être une solution pour améliorer la coordination. Elle pourrait effectivement fonctionner dans certains pays, mais le système doit demeurer souple. Il n'y a pas de formule passe-partout en la matière. En règle générale, l'approche « Unis dans l'action » est une initiative menée par le coordonnateur résident, qui travaille habituellement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est lui qui a le pouvoir de fixer les résultats et de définir les modalités d'exécution; il est le seul interlocuteur des autorités nationales, ce qui peut affaiblir le rôle et les capacités des autres organismes, fonds, programmes et acteurs divers, tels que les organisations non gouvernementales

et les entités du secteur privé. La prérogative que confère au PNUD l'approche « Unis dans l'action » ne doit pas éclipser le rôle légitime d'autres institutions ni leur capacité à financer et soutenir des activités sur le terrain.

19. Si les organismes disposent de ressources moins importantes que les fonds et programmes, ils peuvent davantage compter sur des crédits budgétisés et revêtent un caractère plus intergouvernemental. Leurs mandats, qui apparaissent comme l'expression de la volonté collective des États Membres de l'Organisation, bénéficient de ce fait d'une solidité et d'une légitimité plus grandes que celles conférées aux activités s'appuyant sur des ressources autres que les ressources de base ou sur des formes de financement bilatéralisées, qui ne sont pas toujours pleinement en adéquation avec les mandats adoptés et négociés par les États Membres. La question connexe de la légitimité et de la gouvernance doit donc être prise en compte.

20. La coordination au sein du système des Nations Unies échappe bien souvent aux États Membres. Ainsi, les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de concert avec le Secrétaire général, participent aux réunions du Conseil des chefs de secrétariat, mais ces discussions ne sont pas ouvertes aux États Membres. Il faudrait parvenir à une meilleure synergie entre ces types de mécanismes de coordination interne à l'échelle du système, d'une part, et, de l'autre, les États Membres.

21. Les partenariats avec des organisations non gouvernementales et avec le secteur privé constituent un terrain nouveau qui exige une meilleure définition des responsabilités. Face à la complexité de certaines résolutions, un effort de simplification s'impose. Le système doit correspondre à l'approche axée sur le changement et tournée vers l'avenir dans laquelle s'inscrivent les objectifs de développement durable, ce qui vaut autant pour le Nord que pour le Sud. Tous les documents qui portent sur cette problématique s'accordent à reconnaître les liens indissociables entre les questions dont s'occupent les Nations Unies et les entités de l'Organisation qui sont amenées à les traiter; il s'agit là d'un élément nouveau d'une importance capitale qui oblige tous les acteurs à pleinement coordonner leurs travaux.

22. **M<sup>me</sup> Wang Hongbo** (Chine) dit que la première phase du dialogue a ouvert la voie à la phase suivante,

offrant ainsi une base solide pour les travaux futurs. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici viendront alimenter le processus intergouvernemental qui doit déboucher sur l'adoption, en septembre 2015, du programme de développement pour l'après-2015. Ce dialogue sera tout entier guidé et, dans une certaine mesure, dicté par ce programme au cœur duquel figurent les objectifs de développement durable. Tous les pays s'efforceront de réaliser ces objectifs, compte tenu de leur caractère universel. Les pays en développement et les pays de programme joueront de plus en plus un rôle directeur dans la mise en œuvre nationale de ces objectifs et du programme de développement, et se les approprieront. Cette dynamique stimulera les discussions et le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement, partenaire incontournable dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable. Il doit tirer parti de son succès et avoir pour ambition d'établir avec les pays en développement et toutes les parties prenantes des partenariats basés sur la confiance. Pour que ce système demeure utile, efficace et performant, il devra faire la preuve, en dernier ressort, de sa capacité à offrir à la fois la souplesse et la coordination nécessaires pour mettre en œuvre une coopération internationale pour le développement qui soit fondée sur l'universalité et la neutralité, critères dont dépend sa légitimité.

23. **M. Minami** (Japon) a le sentiment que l'idée selon laquelle il convient, avant d'aborder les questions de financement, de gouvernance, de mécanismes structurels ou autres, de s'interroger sur les fonctions que l'on attend des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement fait peu à peu son chemin. Les discussions consacrées au programme de développement pour l'après-2015 offrent à la communauté internationale une occasion unique de réfléchir à la coopération efficace et rationnelle que doivent mettre en place toutes les parties prenantes en vue de parvenir à un développement durable. La réflexion sur les fonctions de ces organismes doit intégrer le fait que les Nations Unies ne pourront réaliser à elles seules les objectifs de développement durable. Les avantages comparés du système, notamment sa légitimité, sa neutralité, sa portée globale et sa capacité de rassemblement, doivent être pris en compte.

24. Un appel pressant a été lancé pour que les organismes puissent s'appuyer sur des financements prévisibles, souples et suffisants. Les ressources de base sont certes importantes, mais les ressources complémentaires continueront d'assurer une large part du financement total. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et les États Membres doivent encore et toujours s'efforcer d'utiliser les ressources complémentaires de manière plus souple et éviter une approche cloisonnée. S'il est vrai que les fonds d'affectation spéciale et des fonds verticaux contribuent également à financer le système, il faut néanmoins cesser de créer de nouveaux fonds à chaque fois qu'un problème surgit, car cela pourrait conduire à aggraver cette fragmentation. Le système des Nations Unies pour le développement devrait aussi chercher à augmenter encore le nombre de ses donateurs, de façon à accroître ses ressources de base.

25. La nécessité de renforcer la gouvernance à l'échelle du système afin de parvenir à plus de cohérence ne doit pas se traduire par la mise en place d'un nouveau système de gouvernance; il faut au contraire continuer à améliorer celui qui existe déjà. La gouvernance est un problème étroitement lié au financement, en ce qu'elle peut inciter les États à revoir leurs contributions à la hausse, ou, à l'inverse, les en dissuader. Aussi devons-nous éviter d'engager des réformes à la hâte, sous peine de voir le montant total des contributions baisser. Il serait plus sage, pour pousser les États Membres à accroître leurs contributions, de donner un statut approprié aux pays qui sont d'importants donateurs.

26. Il serait difficile – et inutile – d'apporter dans l'immédiat des modifications radicales aux mécanismes sur lesquels repose l'organisation du système. Continuer à encourager l'approche « Unis dans l'action », privilégier les instructions permanentes normalisées et miser davantage sur les coordonnateurs résidents sont autant de mesures pratiques qui pourraient faire la différence et donner au système des Nations Unies plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience.

27. **M<sup>me</sup> Ritchie** (Royaume-Uni) considère que, avant d'examiner les mécanismes organisationnels, la gouvernance et le financement du système des Nations Unies pour le développement, il faut qu'un consensus se dégage quant à ses fonctions. C'est précisément ce à quoi tend le dialogue organisé par le Conseil. Au moment où ce dialogue s'apprête à entrer dans sa phase

suivante, il importe de garder à l'esprit les liens étroits qui existent entre les fonctions, le financement, la gouvernance, les capacités et les partenariats, autant d'aspects qui ont déjà été examinés. Ainsi, la problématique de la gouvernance ne peut être examinée indépendamment de la question du financement.

28. Si le Conseil veut prendre les commandes du système des Nations Unies pour le développement et déterminer de quelle manière il pourrait contribuer au mieux à la réalisation des objectifs du nouveau programme de développement, il faut insuffler un élan politique à la deuxième phase du dialogue et faire plus largement appel aux connaissances et compétences de l'Organisation et des experts indépendants pour analyser les options et fixer les priorités.

29. **M. Chandra** (Observateur de l'Indonésie) estime que l'impérieuse nécessité de faire évoluer le système des Nations Unies pour le développement est apparue très clairement dès le début de la première phase du dialogue. Le système doit être souple et capable de secondar les États Membres dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

30. Parmi les différentes questions qui ont été soulevées lors de la première phase, il en est qui concernent les étapes suivantes du processus. Premièrement, le système des Nations Unies pour le développement doit être remodelé pour faciliter le suivi et l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et fournir aux États une aide efficace qui leur permette de réaliser les objectifs de développement durable; pour autant, sa dimension régionale doit à l'évidence être renforcée afin de faire face aux défis qui vont bien au-delà des frontières nationales. Deuxièmement, il existe une convergence de vues quant à la nécessité d'assurer un financement durable, prévisible et souple, qui doit aller de pair avec une planification stratégique à l'échelle du système et avec un état des lieux transparent de la situation en matière de financement.

31. Troisièmement, pour ce qui est de la gouvernance, il convient de procéder à un ajustement en profondeur du système des Nations Unies si l'on veut que les organismes qui s'occupent du développement remplissent les fonctions que l'on attend d'eux. Priorité doit être donnée, pour améliorer l'efficacité dudit système, à une meilleure représentation des pays en développement au sein de

ses organes directeurs, ce qui suppose un renforcement de leurs capacités.

32. Quatrièmement, les États Membres ont pris conscience de la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes organisationnels qui tiennent compte de la diversité des contextes, des besoins, des capacités et des partenariats nationaux, et notamment de l'évolution du rôle de divers acteurs du développement. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent insister davantage sur le renforcement des capacités nationales pour s'adapter à l'architecture mondiale.

33. Il faudrait aussi préciser le rôle que lesdits organismes sont appelés à jouer dans les pays en développement, notamment pour favoriser la coopération Sud-Sud. Les fonds devraient être alloués en fonction des priorités de développement des pays, y compris l'appui au renforcement des capacités et au transfert de technologies.

34. **M<sup>me</sup> Kern** (Allemagne) déclare que, puisque les Nations Unies possèdent, face aux défis mondiaux, des capacités et une légitimité qu'aucun État Membre n'a à lui seul, elles doivent être un acteur clef dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Leur rôle ne doit cependant pas être tenu pour acquis. Les Nations Unies se heurtent à une forte concurrence de la part d'autres acteurs. Si l'on veut que l'Organisation soit à la hauteur des objectifs qu'elle poursuit en la matière et si l'on entend disposer, dans l'intérêt de tous les États, d'un solide système des Nations Unies pour le développement, il faut envisager d'éventuelles réformes.

35. L'Allemagne a pris note avec intérêt des catégories analytiques proposées dans la première phase du dialogue, ainsi que du classement des neuf fonctions dont a fait état un rapport d'experts indépendants consacré aux capacités, à leurs incidences et aux partenariats. La fonction décrite comme « une action directe et des activités opérationnelles destinées à combler les lacunes qui peuvent apparaître dans des situations exceptionnelles » revêt une dimension nouvelle et intéressante. Il faudrait mettre l'accent sur les avantages comparés des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement tels qu'ils ressortent de ces neuf fonctions. Il est également indispensable de réfléchir, lors des discussions relatives au fonctionnement futur desdits organismes, aux

différentes formes possibles de partenariats, en veillant à en garantir la transparence et à appliquer rigoureusement à chacun d'entre eux le principe de responsabilité.

36. L'analyse de l'évolution du paysage institutionnel est une tâche difficile et délicate. Les mécanismes organisationnels sont d'une importance capitale si l'on veut faire en sorte que les Nations Unies soient à la hauteur des objectifs qu'elles se sont fixés. Il n'est ni possible ni opportun de tout changer. Comme d'autres orateurs l'ont relevé, certaines fonctions et institutions sont prêtes à être regroupées et fusionnées. Il ne servirait à rien d'aller au-delà. Peut-être les États Membres devraient-ils solliciter le concours d'experts indépendants de haut niveau et leur demander de définir les options concrètes qui pourraient être envisagées pour l'avenir du système des Nations Unies pour le développement.

37. **M. Erdman** (États-Unis d'Amérique) déclare que, lorsqu'elle a été créée il y a de cela 70 ans, personne n'avait imaginé que l'Organisation des Nations Unies deviendrait un acteur majeur de la coopération au développement dans les pays en développement. Pourtant, au fil des ans, la structure et la portée du système des Nations Unies pour le développement, de même que les exigences auxquelles il a dû faire face, se sont accrues, au point parfois d'aboutir à des chevauchements. Le système a évolué afin de répondre aux attentes de ses utilisateurs – aussi bien les donateurs que les pays bénéficiaires de programmes. La période de l'après-2015 devrait marquer le début d'une nouvelle étape dans ce processus d'adaptation et d'ajustement.

38. Le système doit miser sur ses avantages comparés, notamment sur le rôle unique qu'il joue en tant qu'organisation multilatérale dotée d'une légitimité universelle, reconnue pour sa neutralité, réputée mettre l'accent sur l'appropriation et la maîtrise nationales des projets, revêtir une dimension mondiale et avoir une réelle capacité de rassemblement. Le nouveau modèle de coopération ne consistera plus à amener une région à fournir des ressources et conseils à une autre région. Il consistera à amener des pays des quatre coins de la planète à œuvrer ensemble, en qualité de partenaires, à la réalisation d'objectifs communs. Aussi l'Organisation des Nations Unies doit-elle chercher à mieux coordonner son action et tendre à ce que ses principaux

pilliers se renforcent mutuellement plutôt que de se faire concurrence et de se chevaucher.

39. Comme de nombreux intervenants l'ont fait remarquer, la forme du système des Nations Unies pour le développement devrait épouser sa fonction, et sa structure devrait s'articuler autour des tâches à réaliser pour aider les États Membres à mettre en œuvre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Dès lors, par exemple, que l'on souhaite voir les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement continuer à jouer le rôle unique qui est le leur dans les États fragiles et ceux touchés par la crise, à savoir coordonner l'aide humanitaire et les efforts en matière de développement déployés dans certains des endroits du monde les plus difficiles d'accès, il faudra déterminer comment fournir au mieux ces services et repenser les différents organismes de façon à ce que qu'ils s'acquittent de cette mission avec une efficacité maximale.

40. L'action des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement devra aussi, dans l'ère nouvelle qui s'ouvrira après 2015, être plus différenciée. Certains pays émergents qui se développent rapidement se constituent des ressources financières, intellectuelles et humaines sans précédent; il faudrait donc que les organismes fournissent des services différents selon les contextes. Ainsi, dans les pays à revenu intermédiaire, l'Organisation des Nations Unies devrait donner des conseils stratégiques, favoriser la cohérence des actions, tirer parti des ressources financières et du savoir-faire et fixer des normes et des règles; dans les pays les moins avancés en revanche, elle devrait continuer à jouer un rôle plus actif et mettre en place des programmes, renforcer les capacités des gouvernements et trouver les ressources et les partenariats nécessaires pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement. Dans les deux cas, elle aura une place essentielle à tenir pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, lesquelles sont appelées à prendre une importance de plus en plus grande dans le cadre du nouveau programme de développement.

41. Les fonctions imparties aux différents volets du système des Nations Unies pour le développement devront jouer un rôle moteur dans leur financement, qui devra ainsi obéir à des modalités propres à chacun d'eux. La période de l'après-2015 offre une occasion unique aux États Membres et aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement de

remettre à plat leur structure de financement et d'imaginer un mécanisme qui puisse mieux servir leurs nouvelles fonctions. La nouvelle structure de financement devrait refléter l'évolution du contexte du développement, qui se caractérise par un foisonnement inégalé de moyens de financement et de partenaires compétents.

42. Il sera impératif de mettre en place des partenariats faisant appel à de multiples parties prenantes afin de mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux enjeux futurs en matière de développement. Il conviendra aussi de réfléchir à la façon dont l'ONU pourrait tirer le meilleur parti du vaste potentiel de partenariats, tout en donnant aux États Membres des assurances quant à la qualité et à la responsabilité des partenaires non étatiques. L'idée d'élargir des coalitions créées à des fins spécifiques et d'en faire des partenaires essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable demeure une possibilité intéressante. L'expérience a montré que les partenariats pouvaient être mis à profit pour peser sur le cours des choses et susciter le changement; les leçons que nous en avons tiré devraient être prises en compte afin d'encourager le recours à de meilleures pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il faut absolument déterminer ce qu'il y a lieu de faire en priorité pour promouvoir et amplifier des partenariats efficaces.

43. La volonté existe de rechercher réellement, sans rien négliger, les formes de gouvernance qui seraient les mieux adaptées pour répondre aux nécessités du programme de développement pour l'après-2015. Certains ont suggéré de confier la gestion et l'exécution des activités opérationnelles aux autorités nationales; d'autres ont envisagé une gouvernance beaucoup plus coordonnée à l'échelle du système. Ce sont là des idées qui mériteraient d'être examinées plus avant.

44. Les Nations Unies sont à l'heure actuelle le principal partenaire multilatéral des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, mais ce ne sera peut-être pas toujours le cas. On ne saurait présumer que les pays donateurs accorderont éternellement des centaines de millions de dollars aux Nations Unies pour financer les activités en faveur du développement, ni que les pays bénéficiaires de programmes feront systématiquement de l'Organisation leur principal partenaire pour la mise en



œuvre de ces activités. D'autres acteurs, notamment des organisations non gouvernementales, des fondations, des philanthropes, certains départements d'entreprises privées ainsi que des partenariats regroupant de multiples parties prenantes, font un travail qui ressemble fort à ce que font depuis très longtemps les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, et fournissent de nombreux services similaires. Ils doivent s'adapter pour continuer à présenter un intérêt.

45. S'agissant des moyens, les Nations Unies doivent être en mesure d'employer un personnel composé de fonctionnaires internationaux d'une qualité exceptionnelle afin de pouvoir donner des orientations très pointues que réclament un nombre croissant de pays. Une gestion cohérente et de qualité axée sur les résultats et la communication détaillée de ces derniers sont également des facteurs importants pour suivre les retombées des mesures mises en œuvre. La session annuelle des conseils d'administration des fonds et programmes du système des Nations Unies a mis en lumière l'excellente qualité des résultats dont ont pu faire état le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population s'agissant des progrès enregistrés dans la réalisation de leurs plans stratégiques. Ces résultats montrent que le système sait trouver les moyens nécessaires pour s'adapter.

46. **M<sup>me</sup> Von Steiger Weber** (Suisse) dit que l'Organisation des Nations Unies doit évoluer et faire en sorte de pouvoir répondre aux véritables mutations que laisse entrevoir le programme de développement pour l'après-2015. Nombreux sont les experts qui ont, par le passé, proposé de refondre le système des Nations Unies pour le développement; pour autant, peu de réformes ont effectivement vu le jour. À présent que le processus de dialogue est entre les mains des États Membres, son issue pourrait être différente et offrir ainsi un bon point de départ pour mener à bien les changements que tous appellent de leurs vœux.

47. La structure retenue pour ce dialogue, qui a abordé des sujets très étroitement liés, n'a pas choisi la solution de la facilité, mais s'est avérée très intéressante. Son format, qui a donné lieu à un dialogue interactif et à des débats de haut niveau, a été un réel succès. L'imposition de la règle de la confidentialité des discussions a permis aux participants d'avoir des échanges francs et ouverts, et ce, même lorsqu'il ne s'agissait encore que de dresser le bilan de la situation et d'entamer le stade de la

réflexion. Les documents de synthèse tirés des différents ateliers et des diverses journées de réflexion, de même que le rapport établi à l'issue de la première phase du dialogue, constituent une excellente base de travail pour la deuxième phase. Le rapport énonce clairement les principaux problèmes auxquels il convient de s'atteler, notant au passage que le programme de développement pour l'après-2015 et autres facteurs de changement posent un tout autre défi et sont nettement plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement. Le système des Nations Unies pour le développement doit privilégier les fonctions que l'Organisation est la mieux à même de remplir pour aider les États Membres à mettre en œuvre le programme pour l'après-2015.

48. Le rapport montre que les États Membres entendent soumettre le système des Nations Unies pour le développement à de fortes exigences. Il ajoute toutefois que le financement pose problème. La prochaine étape devra donc consister à amener les États Membres à tenir un débat de fond, à cœur ouvert, sur les tâches que les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pourraient confier à d'autres acteurs, de façon à pouvoir se concentrer sur les aspects pour lesquels ils sont les seuls à jouir d'une légitimité, par exemple appuyer et faire appliquer des normes multilatérales.

49. La prochaine phase du dialogue sera difficile. Il s'agira de sélectionner les principaux thèmes et de préciser de commun accord certains points sur lesquels portera le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, qui devrait apparaître comme une stratégie définie à l'échelle du système pour les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement. Le meilleur moyen de se préparer à cet examen est d'écouter à la fois ce qu'ont à nous dire les États Membres, qui connaissent les problèmes mieux que quiconque mais redoutent quelquefois le changement, et les experts et consultants externes.

50. **M. Gave** (France) a le sentiment que la conjoncture actuelle, au moment où l'Organisation des Nations Unies célèbre son soixante-dixième anniversaire et où les États Membres s'apprentent à adopter le nouveau programme de développement pour l'après-2015, est l'occasion de mener une double réflexion, sur le passé et sur l'avenir. Le programme pour l'après-2015 apparaît comme une approche intégrée et très ambitieuse du développement qui se

veut, pour la première fois, universelle. Il a une portée considérable, en ce qu'il s'intéresse à des problèmes de grande envergure en matière de développement, et touche aussi à des domaines nouveaux tels que la gouvernance et l'égalité des sexes, ainsi qu'à des questions qui relèvent du bien public, comme le climat et les océans. Il fait ainsi peser une pression non seulement sur les États et les sociétés, mais aussi sur l'ensemble du système des Nations Unies.

51. La crédibilité et l'avenir des Nations Unies reposent sur la capacité de la communauté internationale à réussir collectivement à réaliser les objectifs du programme. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement ne peuvent pas ne pas saisir l'occasion qui leur est ici offerte et se doivent de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le domaine du développement. La France soutient les six priorités stratégiques que le Président a mentionnées, en particulier celles qui appellent à ajuster les fonctions sur les avantages comparés des uns et des autres, à trouver des modalités de financement différentes selon les fonctions, à renforcer les mécanismes intégrés et à veiller à l'efficacité des modalités d'organisation. Autant de défis qui exigent du système des Nations Unies cohérence, efficacité et évaluation des résultats.

52. S'agissant de la cohérence, il faut parvenir à une meilleure harmonisation dans la façon dont les diverses composantes de l'Organisation des Nations Unies définissent leurs programmes stratégiques, et ce, jusque dans l'exécution de ces derniers sur le terrain, en privilégiant plus encore l'approche « Unis dans l'action ». La réalisation des objectifs de développement durable suppose de nouvelles formes de coordination. L'idée, par exemple, de coordonner les outils de planification stratégique au niveau du système est une proposition intéressante. La constitution de groupes d'organisations dans le but d'atteindre des objectifs communs en recourant à des modalités conjointes en termes de programmation et de mise en œuvre pourrait aussi être envisagée. Des mécanismes d'incitation pourraient être créés pour accroître cette coordination. Les synergies entre l'Organisation des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes au développement, y compris les acteurs bilatéraux, multilatéraux, gouvernementaux et non gouvernementaux, devrait être renforcées. Le Conseil aura un rôle particulier à jouer à cet égard, en ce sens que sa refonte et la mise en place du forum

politique de haut niveau pour le développement durable devront être mises au service de la coordination stratégique des activités des Nations Unies en faveur du développement.

53. Sur le plan de l'efficacité, il n'est possible de faire plus et mieux, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires, qu'à la condition d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Viabilité et efficacité budgétaire doivent plus que jamais guider l'Organisation pour le bien de tous. Le cloisonnement qui a souvent pris le dessus dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement s'est parfois traduit par une perte d'efficacité. Il est donc indispensable d'en finir avec la fragmentation des activités; il faut partager les ressources, repérer les instances ou les activités redondantes, et, autant que faire se peut, les fusionner. La résolution relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles qui doit être adoptée en 2016 peut contribuer à cette rationalisation, car elle s'appliquera à l'ensemble du système des Nations Unies.

54. Quant à l'évaluation des résultats, elle doit être plus systématique. Il convient d'évaluer les progrès accomplis sur le terrain – non seulement au regard des objectifs fixés, mais aussi en termes de ressources qui lui sont allouées – ainsi que sur le plan institutionnel. Les organismes en charge des activités en faveur du développement doivent évaluer leur efficacité et rendre compte en toute transparence des résultats de leur action aux donateurs; ils doivent aussi intégrer cette évaluation pour entreprendre réformes et restructurations.

55. Le dialogue et les négociations intergouvernementales actuellement engagés concernant le programme de développement pour l'après-2015 doivent être liés. Il est essentiel, à cet égard, que le document final relatif au programme de développement pour l'après-2015 fasse état de la nécessité d'adapter le système des Nations Unies pour le développement. Les États Membres doivent envoyer un message fort sur ce point.

56. **M. Lennartsson** (Suède) déclare que les États Membres s'accordent de plus en plus à considérer que le point central du débat tourne en réalité autour d'un programme de réformes potentiellement très ambitieux qui va bien au-delà des questions de cohérence à l'échelle du système et de l'approche « Unis dans l'action ». Il faut se doter d'un système de développement humain qui soit bien placé pour faire

avancer le programme pour l'après-2015 et qui puisse fournir un réel appui aux États Membres à différents niveaux de développement. Des aménagements seront sans aucun doute nécessaires. Tous les États Membres doivent s'en préoccuper. Le dialogue avec les États Membres consacré aux réformes s'intensifiera plus encore lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, dans l'attente de l'adoption de la résolution sur le prochain examen quadriennal complet en 2016.

57. Les échanges stratégiques avec les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent être approfondis, tant il est vrai qu'aucune réforme n'est possible s'il n'est pas pleinement impliqué. Une mobilisation politique de haut niveau est ici nécessaire. La Suède continuera à plaider pour que la déclaration politique du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 fasse clairement référence à la place qu'est appelé à prendre à plus long terme le système des Nations Unies pour le développement. Il serait utile de porter à l'attention des cofacilitateurs du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 les résultats auxquels le dialogue a abouti jusqu'ici. Tout l'intérêt du prochain sommet sera peut-être d'insuffler une énergie politique pour la prochaine phase du dialogue.

58. **M. Vestrheim** (Observateur de la Norvège) considère que la synthèse qui a été faite des principaux points à retenir de la première phase du dialogue rend bien compte des débats. Les six priorités stratégiques constituent d'importants piliers pour la deuxième phase. Il estime, à l'instar des précédents intervenants, que le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 devrait mettre clairement en lumière la nécessité d'un repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de ce nouveau programme.

59. Il faudra que les pays les moins avancés puissent faire entendre leur voix durant la deuxième phase du dialogue, de façon à permettre aux Nations Unies de mieux soutenir les États Membres qui ont le plus besoin de leur assistance. L'Organisation est appelée à jouer auprès d'eux un rôle plus important et plus déterminant qu'elle n'en a dans d'autres contextes.

60. **M. Stokes** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada, dit que la question des fonctions doit

être réglée avant que les discussions ne se poursuivent sur d'autres points, tant en ce qui concerne les organismes, fonds et programmes proprement dits que leurs structures de gouvernance, en particulier leurs conseils d'administration. Pour traiter efficacement la question de la réforme des structures de gouvernance, il faut d'abord s'interroger sur ce qui ne fonctionne pas, et pour quelles raisons. Des études de cas pourraient contribuer à mettre en place un système de gouvernance plus simple et plus stratégique, et à examiner de plus près les méthodes de travail dans l'ensemble du système.

61. La cohérence est un facteur extrêmement important, non seulement entre les acteurs du développement, mais dans l'ensemble du système des Nations Unies et entre tous les partenaires. Les Nations Unies doivent apporter leur concours pour établir des ponts entre le développement et les interventions humanitaires, la capacité d'adaptation à long terme, la réduction des risques de catastrophes, le changement climatique et les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de manière à faire en sorte que l'Organisation et la communauté internationale apportent à ces problèmes des réponses globales.

62. Sa délégation est elle aussi d'avis que le processus de dialogue sera guidé par la nécessité de s'adapter au programme de développement pour l'après-2015, mais estime qu'il faudra également tenir compte des résultats issus d'autres discussions, dans le cadre notamment de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba, des Orientations de Samoa relatives aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, ou encore de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. La voix des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement doit être entendue tout au long du processus de dialogue.

63. La résolution relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles est effectivement déroutante. L'ensemble du processus d'examen devrait faire l'objet d'un effort de simplification, car le personnel qui s'occupe de ces questions dans les organismes, fonds et programmes des Nations Unies est peu nombreux; or, plus les procédures intergouvernementales ou les mécanismes

d'établissement de rapports sont fastidieux, moins il reste de temps pour les activités de coordination ou d'appui aux bureaux de pays. Il faut trouver le bon équilibre, mettre en place une collaboration stratégique avec les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et faire en sorte de leur faciliter la tâche, à tous les maillons de la chaîne, plutôt que de la leur compliquer.

64. **M. Marobe** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le dialogue engagé par le Conseil doit porter ses fruits et faire évoluer le système des Nations Unies pour le développement en l'amenant à être mieux armé pour relever les défis qui l'attendent, en particulier dans les pays en développement. Le Groupe place beaucoup d'espoir dans les résultats du processus de dialogue. Les fonds, programmes et organismes des Nations Unies doivent s'adapter au nouveau paysage qui se dessine en matière de développement pour l'après-2015, qui misera sur l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes grâce à un renforcement des capacités, à des transferts de technologies et à un resserrement de la coopération internationale. Il faudrait à cet égard accroître l'appui fourni par le PNUD sous forme de ressources humaines et financières au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de sorte que celui-ci puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Les États Membres devraient par ailleurs être autorisés à contribuer au rapport que le Secrétaire général présentera à la réunion intersessions extraordinaire du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui se tiendra en septembre 2015.

65. Il faut accroître et consolider fortement la place qu'occupent les activités opérationnelles de développement des Nations Unies et la capacité qu'a l'Organisation d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, ce qui suppose des améliorations continues en termes d'efficacité, d'efficience, de cohérence et d'impact, ainsi qu'une augmentation sensible des ressources de base. Les activités opérationnelles qui entendent apporter des solutions à des problèmes de développement à plus long terme doivent tenir compte de la nécessité de favoriser un renforcement des capacités nationales dans les pays en développement. Pour régler les grands problèmes nationaux et réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, les pays en développement doivent

suivre un processus continu de renforcement des capacités auquel le système des Nations Unies peut apporter beaucoup. Les organismes des Nations Unies doivent faire appel à toutes les compétences en permettant et en facilitant l'accès des pays bénéficiaires à une gamme complète de services disponibles dans l'ensemble du système, y compris les commissions régionales. On ne saurait trop souligner l'urgence qu'il y a à lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes. L'éradication de la pauvreté, qui constitue le plus grand défi auquel doit faire face l'humanité, doit être considérée comme une priorité absolue et comme l'objectif fondamental des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, objectif qu'il leur faut atteindre par le biais de programmes et projets correctement et clairement ciblés. Les rapports périodiques soumis au Conseil par les fonds et programmes des Nations Unies devraient rendre compte des efforts réalisés conformément aux mandats qui leur sont assignés, de l'amplification des actions destinées à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de la faim et de la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

66. Le Groupe attache une grande importance à la résolution 69/238 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a en particulier souligné qu'il fallait mieux prendre en considération le caractère multidimensionnel du développement et de la pauvreté et qu'il importait que les États Membres et les autres parties prenantes définissent une position commune sur cette question et en tiennent compte dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

67. Les ressources de base, en raison de leur caractère non lié et prévisible, demeurent l'assise des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il est préoccupant de constater que le pourcentage des ressources de base, de même que le financement global des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, ont diminué. Il convient de trouver un équilibre entre les ressources de base et les ressources complémentaires, en évitant d'utiliser les premières pour subventionner des activités extrabudgétaires financées par des ressources complémentaires. Le financement de toutes les dépenses hors programme devrait respecter le principe de recouvrement intégral à partir des ressources de base et des ressources complémentaires, proportionnellement aux montants

engagés. Tous les organismes des Nations Unies s'occupant du développement doivent prendre en compte le programme de développement pour l'après-2015 lors des examens à mi-parcours et de l'élaboration des cadres et des plans stratégiques, afin d'en assurer la cohérence.

68. La composition du système des coordonnateurs résidents doit respecter la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes. Les structures dirigeantes des fonds et programmes des Nations Unies doivent également engager un dialogue constructif afin de parvenir ici à une réforme, absolument indispensable, qui garantisse la diversité du système.

69. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent veiller à ce que les rapports établis à l'intention des gouvernements des pays bénéficiaires de programmes s'articulent autour du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ces rapports doivent être axés sur les résultats et indiquer aux gouvernements concernés les résultats d'ensemble obtenus par les équipes de pays des Nations Unies. Le Secrétaire général se devra, dans les rapports périodiques qu'il présente au Conseil, de fournir des informations à jour sur les progrès accomplis à cet égard.

70. **M. Crilchuk** (Argentine) considère que le programme de développement pour l'après-2015, de par son caractère ambitieux et novateur, exige, pour sa mise en œuvre, des méthodes qui soient à la hauteur des objectifs poursuivis et suppose que les organismes des Nations Unies coordonnent leur action. Il faut corriger le déséquilibre entre les ressources de base et les ressources complémentaires. Les ressources de base doivent être d'un volume suffisant pour permettre l'exécution efficace des mandats, car seul le système des Nations Unies est en mesure de voir de quelles sommes a besoin chaque fonds, chaque programme, chaque instance ou autre entité.

71. Les fonds, programmes et autres entités doivent être à l'écoute des besoins des pays en développement et les prendre en compte, de manière à éviter de leur imposer des activités inutiles. Les relations entre le coordonnateur résident et les autorités nationales sont importantes : c'est par ce biais que le coordonnateur résident peut comprendre les besoins du pays et y répondre. Les commissions économiques régionales jouent elles aussi un rôle non négligeable. Ainsi, le travail remarquable que fait la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a toujours été d'une grande utilité pour les gouvernements concernés. D'autres organes accomplissent également un excellent travail et constituent une précieuse source d'information sur les besoins de chaque région.

72. **M. Gujubo Gutulo** (Observateur de l'Éthiopie) entend souligner que les pays en développement, dont fait partie l'Éthiopie, qui accueillera par ailleurs la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, ont besoin d'un soutien considérable de la part de la communauté internationale pour réussir à passer sans heurt des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. Il est important de pouvoir compter sur un système des Nations Unies fort, efficace et cohérent, qui soit en particulier capable d'œuvrer au renforcement des capacités nationales dans le contexte des objectifs de développement durable. La nature dynamique des situations nationales que connaissent de nombreux pays en développement rend les partenariats et le multilatéralisme particulièrement efficaces. La nature dynamique de la situation mondiale, au regard notamment de questions telles que le changement climatique et autres circonstances non maîtrisables, appelle quant à elle une réponse universelle. Le dialogue en cours concernant le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement peut faire toute la différence. Il peut contribuer à une transition sans heurt entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, ce qui revêt pour l'Éthiopie et pour d'autres pays en développement une importance majeure.

73. **M. Hanif** (Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales) fait savoir que le Bureau va réunir, en collaboration avec le Conseil, un groupe d'experts indépendants qui sera chargé de contribuer à la seconde phase du processus de dialogue. Il faut espérer que le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 incitera les responsables politiques à donner l'impulsion nécessaire à ceux qui participent à ce dialogue pour s'adapter aux changements qui se dessinent dans le système des Nations Unies pour le développement.

*La séance est levée à 17 h 15.*